



FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12 Place Dauphine

75001 PARIS

Tél: 01.40.46.84.22 --F a x : 01.43.25.12.69

www.fncmediation.org- fncmediation@yahoo.fr

www/cnb.avocats.fr

« POUR UNE MEDIATION VOLONTAIRE ET DE LIBRE ACCES »

21 octobre 2013

Catégorie [Evènements](#)

Tags: [médiation](#), [obligatoire](#)

A l'occasion de son Colloque National à Limoges le 14 octobre 2013

La F.N.C.M. a communiqué à la presse son point de vue sur la question du caractère obligatoire du recours à la médiation.

« POUR UNE MEDIATION VOLONTAIRE ET DE LIBRE ACCES »

Dans une Europe conduisant une politique volontariste de développement de la médiation, la France doit poursuivre et intensifier ses efforts. En ce domaine, la société française s'est mise en marche, sentant utile de s'engager sur une voie de pacification des rapports économiques et sociaux et de reconstruction du lien social.

Représentant l'un des grands courants de la médiation en France, la «FNCM» est particulièrement sensible au **principe de Liberté** qui fonde toute démarche de médiation.

Le monde associatif de la médiation est en forte alerte. En effet, des rumeurs semblent accréditer l'idée d'une «*médiation obligatoire*» imposée aux justiciables. Cette «*obligation*» de recourir à la médiation ne trouve à l'évidence son origine que dans une vision gestionnaire de la Justice. Cette orientation n'est donc dictée que par un souci budgétaire.

Or, on ne gère pas un outil innovant de pacification sociale.

Chaque étape du processus de médiation repose sur la compréhension, la libre adhésion et l'accès à cette voie moderne de résolution : *liberté* de le mettre ou non en œuvre, *liberté* de le poursuivre ou de l'interrompre, *liberté* de construire « par soi-même », avec l'aide du médiateur l'accord final mettant fin au différend, *liberté* de le soumettre ou non au juge pour homologation, etc...

Force de proposition, la F.N.C.M. soutient un processus d'information, nécessaire et systématique sur la médiation.

Justice et médiation ne se comparent donc ni ne s'opposent. Leur collaboration s'amplifiera dans la compréhension et l'indépendance.

C'est dans cet esprit, que la F.N.C.M. et les centres de médiation qu'elle rassemble sur tout le territoire poursuivent leur combat en faveur du libre droit d'accès à la Justice et à la médiation.

